



FÉDÉRER N° 2

**Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie**

Décembre
2004

Un nouveau départ

Ce Numéro 2 de *Fédérer* est le premier en version électronique. Les moyens financiers de la FFPP l'autorisent à cette forme peu coûteuse de diffusion. C'est aussi le véritable lancement de la publication mensuelle, avec une longueur variable en fonction des besoins, mais avec des rubriques régulières.

Un nouveau départ aussi pour la Fédération : elle a de nouveaux statuts, elle a un nouveau bureau, elle a des tas de projets. Parlons d'abord d'un projet en quelque sorte passé, présent et à venir : les *Entretiens de la Psychologie*. 2004 a prouvé qu'ils répondaient à un besoin, et a satisfait ceux qui y ont participé, malgré une préparation un peu courte. 2006, la préparation a commencé.

A plus court terme, et un peu dans le même registre, nous nous sommes assurés la collaboration d'un certain Alfred Binet, mort prématurément d'avoir voulu dès 1905 mesurer l'intelligence. Un tel centenaire se fête, du 6 au 8 octobre 2005, à la Mutualité et avec une large participation.

A plus court terme encore, et même au quotidien, la Fédé a besoin de s'interroger sur une psychothérapie. Elle va donc se demander ce qu'est et ce que doit être l'usage du titre de psychothérapeute pour la profession de psychologue.

Dans les mêmes délais et malgré sa courte (et fragile) existence, la Fédé a-

t-elle le droit à une VAE (validation des acquis de l'expérience) ? Si la longueur de l'expérience peut être multipliée par l'intensité du vécu, probablement oui, mais en quoi une expérience (même longue) est-elle formatrice ? Il faudrait au moins prouver que cette longue expérience a rendu sage et efficace. Question complémentaire, la nécessité de la sélection à l'entrée du master et de la diminution du nombre de diplômés mis sur le marché du travail, conditions indispensables à la revalorisation de la profession est l'une de nos priorités.

Enfin, la question des psychologues de l'Éducation Nationale et de leur formation reste entière. Si le LMD doit devenir le mode de formation pour tous, le Ministère doit en premier lieu s'appliquer la règle à lui-même et former par un master les psychologues qu'il emploie. Nous essaierons d'y concourir.

La FFPP, pour jouer son rôle, devra travailler en liaison étroite avec les organisations. C'est évident pour celles dont elle coordonne l'action, mais le Bureau Fédéral souhaite aussi associer aux actions de la Fédération celles qui n'en sont pas encore membres. L'objectif de la Fédération : que la profession et la discipline parlent d'une seule voix, doit primer sur les questions de personne, de prestance, de territoire, de procès d'intention. Nous autres, organisations avons un devoir de cohésion. C'est ce à quoi le BF de la FFPP s'emploiera en priorité.

SOMMAIRE

<i>Un nouveau départ</i>	p1
<i>Election du bureau Fédéral</i>	p2
<i>Le colloque Binet</i>	p2
<i>Les entretiens de la Psychologie</i>	p3
<i>La liste ADELI,</i>	p3
<i>Bureau de l'AEPU</i>	p3
<i>Loi du 9 août 2004</i>	p4
<i>Le congrès constitutif de la FFPP Agenda</i>	p5-8
<i>Processus de mise en place des groupes de travail de la FFPP</i>	p4
<i>Réunions des groupes de travail</i>	p9

FFPP

92 rue du dessous des berges
75013 PARIS
Tel: 01 43 47 20 75

Directeur de publication

Roger LECUYER

Vice présidente chargée de la publication

Brigitte GUINOT

Comité de rédaction

Christian BALOUARD,

Jean-Pierre CHARTIER,

Marie-Christine GELY-NARGEOT,

Aline MORIZE-RIELLAND,

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN..... en cours

N° CPPAP..... en cours

BREVES

- ⇒ Ile de France, réunion des adhérents des organisations nationales membres, des membres individuels et des membres des organisations régionales le 11 février 2005 pour la constitution de la région FFPP Ile de France avec élection des membres du bureau régional
- ⇒ Statuts de la FFPP: A consulter sur le site
- ⇒ Prochain CAF le 29 janvier 2005
- ⇒ Réunion des adhérents de la Région FFPP Limousin le 14 janvier à 20 h à la Maison du Peuple à Limoges

Élection du nouveau bureau fédéral par le CAF du 13 novembre

- ◆
- ◆ **Président: Roger LECUYER**, professeur de psychologie du développement à l'université Paris 5, membre de l'AEP
- ◆ **Secrétaire générale: Marie-Jeanne ROBINEAU**, psychologue, DESS de psychopathologie clinique, membre élue du bureau national du SNP
- ◆ **Trésorier: Christian BALLOUARD**, psychologue, CORHOM
- ◆ **Vice-président chargé de la communication: Jean-Pierre CHARTIER**
- ◆ **Vice-présidente chargée de la déontologie: Marie-Christine GELY-NARGEOT**
- ◆ **Vice-présidente chargée de la publication: Brigitte GUINOT**, psychologue, activité mixte (libérale et salariée) DESS de psychopathologie clinique, membre du SNP
- ◆ **Vice-présidente chargée des relations internationales : Aline MORIZE-RIELLAND**
- ◆ **Vice-président chargé de la formation : Bruno VIVICORSI**, maître de conférence en psychologie cognitive à l'université de Rouen, psychologue.
- ◆ **Vice-président (e) chargée de la communication interne: poste à pourvoir**

L'intelligence de l'enfant...

Colloque pour le centenaire du test d'Alfred Binet

À l'occasion de ce centenaire, la FFPP, en collaboration avec les ECPA et Psychopratt Formation Continue organise un grand colloque international au Palais de la Mutualité, à Paris, du 6 au 8 octobre 2005.

Ce colloque a dès maintenant reçu le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de la Santé, de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues (FEAP - EFPA). D'autres soutiens sont attendus.

Le comité scientifique est composé de 22 membres : Roger Lécuyer (président), Claude Bastien, Michèle Carlier, Jean-Pierre Chartier, Georges Cognet, Willem Doise, Bernard Gibello, Jacques Grégoire, Isabelle Jambaqué, Jacques Juhel, Jacques Lautrey, Todd Lubart, Claire Meljac, Paul Messerschmitt, Maria Pereira, Roger Perron, Marie Santiago-Delefosse, Scania de Schonen, Mireille Simon, Laurence Vaivre-Douret, Gérard Vergnaud, Jacques Vauclair, Robert Voyazopoulos, Annick Weil-Barais.

Le programme n'est pas encore complètement arrêté, mais sont prévues des conférences par Hélène Carrère d'Encausse, Jacques Grégoire, Bernard Gibello, Bernard Golse, Olivier Houdé, Michèle Huteau, Annette Karmiloff-Smith, Juan Pascual-Leone, Roger Perron, Pierre Roubertoux, Scania de Schonen, Robert Sternberg...

Sont prévus également 12 symposia sur les thèmes :

Théories actuelles du développement de l'intelligence (Jacques Lautrey), Mesure de l'intelligence, intelligence de la mesure (Jacques Juhel), Actualités des épreuves d'évaluation de l'intelligence (Mireille Simon), Neuropsychologie de l'intelligence (Isabelle Jambaqué), Clinique et pratiques de l'examen psychologique (Claire Meljac et Gilles Lemmel), Pathologies et psychopathologies de l'intelligence (Paul Messerschmitt), Intelligence et créativité (Todd Lubart), Mémoire, plasticité cérébrale, intelligence (Jacques Vauclair), Le développement de l'intelligence du bébé (Roger Lécuyer), Psychologie sociale et interculturelle de l'intelligence (Willem Doise), Précocité et diversité des intelligences (Maria Pereira), Intelligence, école et apprentissages (Claude Bastien).

Une table ronde sera animée par J. F. Dortier, directeur de la revue Sciences Humaines

Un site Web sera opérationnel en janvier 2005 : www.intelligence-enfant-2005.org

Le comité d'organisation est présidé par Robert Voyazopoulos.

Des informations complémentaires seront régulièrement fournies dans *Fédérer*.

On peut d'ores et déjà demander des informations :

congresintelligence@ffpp.net

LES ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE

L'organisation des seconds entretiens de la Psychologie, prévus du 11 au 13 septembre 2006 à Paris, se met en place.

Cette manifestation présente une actualisation des connaissances de la discipline, en privilégiant des savoirs transférables sur le terrain et des pratiques innovantes.

Pour atteindre le premier objectif de formation et d'information de ces entretiens, un comité d'organisation, un comité professionnel et un comité scientifique doivent se constituer, composés de praticiens et d'enseignants-chercheurs.

Si vous souhaitez y participer, adressez-nous vos coordonnées professionnelles et vos champs de compétence, avant le 25 février 2005, en précisant à quel comité vous souhaitez apporter votre soutien

Contact: siege@ffpp.net

bruno.vivicorsi@univ-rouen.fr

bruno.vivicorsi@univ-rouen.fr

Un nouveau bureau pour l'AEPU

- Président : Benoît Schneider (Nancy 2)
- Secrétaire : Maria Pereira-Fradin (Paris 5)
-
- Secrétaire adjointe : Catherine Wieder (Besançon)
-
- Trésorière : Ophélie Carreras (Toulouse 2)

Une réforme des statuts va être étudiée pour les mettre plus en synergie avec ceux de la FFPP.

Liste officielle des psychologues: obligation légale d'inscription

Obligation d'inscription pour tous les psychologues sur les listes départementales des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue, quels que soient leur statut (fonctionnaire, salarié, libéral) ou le secteur d'exercice (santé, éducation, travail, justice, territoriale, police, armée,...). Inscription dès maintenant dans les préfectures de région (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, service de gestion rattaché à la DREES, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, chargé de la gestion ADELI).

Etre en activité, s'inscrire dans le département d'exercice (ou dans celui de l'activité principale en nombre d'heures), **signaler tout changement**

Les pièces à présenter :

1) **les originaux des diplômes** (licence, maîtrise et DESS ou bien licence, maîtrise, DEA et certificat de validation de stage ou licence, maîtrise et diplôme antérieur à l'appellation DESS (décret 96-288 du 29/03/1996) ou diplôme validant (décret 90-255 du 22/03/1990) ou autorisation d'exercice délivrée par le Préfet de Région ou autorisation ministérielle (diplômes européens et étrangers) délivrée par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur [un décret d'application va paraître pour intégrer le master en psychologie dans les diplômes donnant usage professionnel du titre de psychologue et délivré dans certaines universités depuis juin 2004] (nous vous tiendrons au courant dès sa parution).

Présenter toujours les originaux des documents sinon l'enregistrement ne sera pas effectué. En cas de perte, une "attestation à usage administratif" indiquant intitulé du diplôme et date d'obtention est à demander auprès de son université qui doit la transmettre directement au gestionnaire de liste. En cas de doute, contacter le gestionnaire de la liste ADELI.

2) **et une pièce d'identité en cours de validité.**

Les adresses des gestionnaires (département, adresse et n° de téléphone) des listes ADELI sont consultables sur le site de la FFPP.

LOI DU 9 AOÛT 2004: USAGE DU TITRE DE PSYCHOTHÉRAPEUTE

(CONSULTABLE SUR LE SITE www.legifrance.gouv.fr)

Article 52

"L'usage du titre de psychothérapeute est réservé aux professionnels inscrits au registre national des psychothérapeutes.

L'inscription est enregistrée sur une liste dressée par le représentant de l'état dans le département de leur résidence professionnelle. Elle est tenue à jour, mise à la disposition du public et publiée régulièrement. Cette liste mentionne les formations suivies par le professionnel. En cas de transfert de la résidence professionnelle dans un autre département, une nouvelle inscription est obligatoire. La même obligation s'impose aux personnes qui, après deux ans d'interruption, veulent à nouveau faire usage du titre de psychothérapeute.

L'inscription sur la liste visée à l'alinéa précédent est de droit pour les titulaires d'un diplôme de docteur en médecine, les personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue dans les conditions définies par l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social et les psychanalystes régulièrement enregistrés dans les annuaires de leurs associations.

Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités du présent article et les conditions de formation théoriques et pratiques en psychopathologie clinique que doivent remplir les personnes visées aux deuxième et troisième alinéas"

Court commentaire

L'histoire qui a commencé par « l'amendement Accoyer » a divisé les psychologues au moment où se mettait en place un processus unitaire de la profession et de la discipline, déjà en soi difficile. Les réactions en tous genres ont fusé, et nos divisions traditionnelles se sont exposées. Le bilan est que le texte final est plus mauvais pour les psychologues que le texte

initial, mais c'est aujourd'hui la loi. Restent les décrets d'application. Oeuvrons, si possible ensemble, pour qu'ils respectent des principes de protection du public, donc de compétence et donc d'une formation solide et approfondie dans le domaine de la psychopathologie.

Les psychologues qui se destinent à la

PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA FFPP

L'objectif de la FFPP est de représenter *la profession et la discipline* et de dégager une position commune sur un des points qui intéressent *la profession et la discipline*, chaque fois que l'actualité le commande.

La FFPP étant constituée d'organisations membres et de membres individuels, son Bureau Fédéral se doit de les réunir, chaque fois qu'une question transversale à la profession et à la discipline se pose, de manière à élaborer des arguments recevables par le plus grand nombre et pour ensuite aller en délégations dans les ministères ou auprès des autorités compétentes du domaine particulier.

DÉMARCHE DU BF

- ⇒ Une problématique est apportée par une organisation, une région etc....
- ⇒ Une date de réunion est proposée par le BF aux organisations, régions, individuels,
- ⇒ Ces organisations etc...envoient des délégués qui s'organisent en groupes ou en commissions,
- ⇒ Élaboration d'un texte par le groupe constitué par les délégués ayant compétence pour aider à la compréhension du thème à argumenter
- ⇒ Envoi de ce texte aux membres de la FFPP avec possibilités d'amendements,
- ⇒ Délégation composée d'un délégué au plus par organisation et de membres du BF pour porter la position définie auprès de l'instance ministérielle ou autre,
- ⇒ Rédaction d'un compte rendu diffusé à toutes les organisations et membres individuels.
- ⇒ Suivi par le BF et le CAF des décisions prises en audience.

Congrès constitutif de la FFPP
11 septembre 2004

Ouverture du congrès par MJ.Robineau
présidente de la FFPP.

Secrétaires de séance :

Matin : Stéphane Barbery et Claude Sablé.
Après-midi : Brigitte Guinot et Claude Sablé.

Présidents de séances :

Matin : Brigitte Guinot
Après-midi : Claude Bastien

Contrôleurs aux comptes :

Aucun participant ne se propose, les quitus
seront donnés aux trésoriers sur les documents
qu'ils ont établis et qui ont été diffusés avant le
congrès.

Les fiches de présence ont été signées par les
participants au congrès à l'entrée de l'amphi
Lagache. Nombre de participants : 63

Sont présentes les organisations adhérentes :
AAEPP, ADEN, AEP, CPT 13, CORHOM, CPCN,
SNP, SPPN.

Les organisations candidates étaient toutes
invitées à participer au congrès :

L'ANPEC a suivi les débats toute la journée,
l'AFPS et la SFP ont assisté au congrès l'après-
midi lors du débat sur les statuts.

Présence des membres de la CNCDP
(Commission Nationale Consultative de
Déontologie des Psychologues).

Régions présentes : Aquitaine, Basse
Normandie, Languedoc-Roussillon, Limousin,
PACA, Rhône-Alpes.

Le Collège des Individuels (membres hors
régions constituées) est représenté.

Région qui demande à être représentée :
Guadeloupe.

**Avant d'aborder les débats, sont
mises au vote :**

1) la motion 3 de la Guadeloupe : « Le conseil
régional de Guadeloupe réuni le 05 juin 2004,
demande le pouvoir de déléguer son mandat à un
membre du Conseil d'Administration Fédéral de
son choix pour exercer sa représentation
conformément à l'article 18 des statuts ».

Après amendement la motion est rédigée
ainsi : « A défaut des conditions requises les
Coordinations régionales des territoires et

départements d'Outre mer, peuvent déléguer
leur(s) mandat(s) à un membre du Conseil
d'Administration de leur choix pour exercer leur
représentation conformément à l'article 18 des
statuts. »

**Le congrès vote comme exception à l'article
18 cette motion par 15 mandats pour et 10
abstentions**

La région Guadeloupe a fait parvenir un
courriel (projeté sur écran) désignant Sébastien
Mauffrey comme son représentant à ce congrès.

2) La région Languedoc-Roussillon créée depuis
le 5 juillet 2004, n'a élu son bureau que le
vendredi 10 septembre. Le BF propose que cette
région ne vote pas au congrès.

Vote : 11 pour et 15 abstentions

Premier Débat

1) Introduction

Roger Lécuyer (Secrétaire général
FFPP) souhaite que l'on débattenne sur le texte qu'il
a produit et qui a été adressé à toutes les
organisations.

Michèle Clément (secrétaire générale du
SNP) souhaite mettre au débat la
représentativité au sein de la fédération des
organisations et des régions.

R.Lécuyer résume les points de son
texte et met en évidence

- l'ampleur des enjeux que constitue une
fédération pour la profession et la discipline.

- objectif sortir de l'ici et du
maintenant : ici = comparaisons entre la
situation française et celle des organisations de
psychologues à l'échelon international ;
maintenant = les problèmes de la profession et
de la discipline ne sont pas le fait de la FFPP
mais bien celui de l'histoire de cette profession
et de sa discipline.

- le problème est celui de l'identité des
psychologues.

- la question de l'organisation des
psychologues se fera au niveau européen avec ou
sans nous.

- imminence de la reconnaissance du DEP
(Diplôme Européen de Psychologue)

- nécessité de faire connaître la
profession, réfléchir la formation et l'emploi,
rapprocher universitaires et praticiens.

- les critiques émises :

Le montant de la cotisation trop élevé = vouloir que les choses avancent mais sans moyens...

Oui pour une CNCDP mais hors FFPP = une déontologie sans combat, sans instrument d'implication...

Une profession sans représentation = vous n'êtes pas représentatifs puisque NOUS sommes absents... qui NOUS ? Combien de NOUS ?

Certains ont leur code, leur formation = certains cultivent l'inorganisation...

- les points forts :

L'engagement pris par les organisations le 19 octobre 2000.

La seule source d'identité est la Fédération, c'est une tentative de solution. S'il en existe une autre qu'on la propose !

- **Que faire ?** Priorité à l'action ? Non à la confiance ? Problèmes sur lesquels tous doivent se pencher. Priorité aux contacts, priorité à l'adhésion de tous à ce projet.

2) Echanges

A partir de ce texte (dont on retrouve l'intégralité sur ce site), les échanges peuvent se résumer en quelques points :

- Il y a nécessité de rassemblement : certains mettent en évidence l'urgence de ce rassemblement (formation en pleine restructuration, attaque contre la profession de psychologue etc...), d'autres en sont encore à demander des garanties quant à leur spécificité et à leur pré carré, d'autres hésitent encore à intégrer la FFPP pour les mêmes raisons que les précédents !

- La division profite à la perte d'identité susceptible de dépasser les clivages actuels. Il est possible de travailler ensemble, si chaque courant stimule les autres avec une explicitation épistémologique. Si nous approfondissons sur à qui profite les clivages, nous constatons que contrairement à ce qui est diffusé, ce n'est pas au versant médical mais bien au marché psychologisant. Tous les arguments évoqués (report de congrès, ça va trop vite, analyse juridique qui annonce sans argumentaire que les statuts de la FFPP sont illégaux...) esquivent l'aspect essentiel du

problème qui est purement politique. Le côté réactionnaire classique des organisations qui ont une peur viscérale du changement et de la redirection des fonctions se constate dans le défilé d'une multitude de présidents d'organisations dans les ministères parlant au nom de leur organisation ...

- Les régions et le terrain ont besoin que les choses avancent plus rapidement et souhaitent être relayées au niveau national.

Deuxième débat

CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues)

Vincent Rogard (président de la CNCDP) rappelle que la CNCDP travaille depuis six ans avec une continuité d'action. C'est un des postes avancés de la profession qui garde le contact avec les psychologues et les usagers de la psychologie qui sont insatisfaits.

La CNCDP a été touchée par les problèmes financiers et a dû supprimer deux réunions importantes dans la gestion des dossiers qui lui sont soumis.

La légitimité de la CNCDP vient du soutien de toute la profession et il est nécessaire qu'elle soit maintenue dans un cadre clair, ne peut se situer hors d'une structure cohérente avec des organisations solidaires. Ses avis sont reconnus et utilisés.

Le sort de la CNCDP est lié à celui de la FFPP.

Trésorerie

La situation financière se détériore très vite, la CNCDP voit son activité suspendue à l'arrivée urgente du solde des cotisations de 2004. Les trésoriers des organisations ont été contactés.

Cependant on peut affirmer qu'après plus d'un an de trésorerie chaotique la FFPP bénéficie actuellement d'un outil en ordre de marche et il serait ridicule et scandaleux de détruire cette base opérationnelle (local, matériel informatique, mobilier, mise à disposition de l'activité de la responsable du siège, site Web, logo, bulletin ...) par négligence, frilosité politique ou mauvaise volonté plus ou moins manifeste.

Quitus est donné au trésorier de la FFPP pour sa gestion.

Questions diverses

R.Scelles (CNCDP) souligne que le danger majeur en ce qui concerne la déontologie, serait d'aller vers des commissions de déontologie spécifiques aux organisations. Ce serait aller vers une régression majeure avec de graves conséquences car c'est à partir d'un code commun que les dossiers sont à traiter. La CNCDP a pris clairement position sur ce danger qui est loin d'être virtuel.

B.Schneider (AEPU) s'interroge sur l'ordre du jour bouleversé.

MJ.Robineau (présidente FFPP) rappelle qu'en début de congrès a été proposé de donner la place la plus importante aux débats car les rapports d'activité ont largement circulé et ont fait l'objet d'exposés. Depuis le CAF du 21 avril qui a « remplacé » le congrès reporté, rien de bien nouveau puisque le BF (provisoire) s'était mis en stand by compte tenu de ce report. Seules la CNCDP et la trésorerie avaient à s'exprimer. Le reste devait appartenir au débat.

Projet de colloque pour le centenaire en 2005 de l'Echelle Métrique de Binet.

Robert Voyazopoulos présente la maquette de ce colloque international dont l'anniversaire est fêté dans le monde entier. La psychologie de l'enfant, cent ans après Binet : intelligence de l'enfant, cliniques théoriques, psychopathologie de l'intelligence...
6, 7, 8 octobre 2005 sous l'égide de la FFPP et de Psycho Prat formation avec le concours des ECPA.

2000 participants prévus, 10 conférences plénières, plus de 60 communications, 12 symposia ...

Une avance de 50 000 euros est nécessaire. Le comité scientifique est présidé par Roger Lécuyer (FFPP).

Bilan des Entretiens

Succès relatif pour ces premiers entretiens

de la psychologie. Le degré de satisfaction a cependant été important. Le processus est en marche, les prochains se tiendront en 2006.

Ils ont été la manifestation de la capacité des organisations à faire quelque chose ensemble.

Quitus est donné au trésorier des entretiens

La clôture des comptes est votée pour le 31 décembre 2004, le solde étant reversé au compte de la FFPP. Toutes les pièces comptables seront remises au trésorier de la FFPP qui gèrera à cette date les recettes et les dépenses restant à courir pour le compte des Entretiens.

Débat sur les statuts de la FFPP

travaillés en commission en présence des organisations adhérentes et des organisations candidates.

1) Rappel que ces statuts sont consensuels. Proposition de voter l'article 6 alinéa 4 qui lui, a fait l'objet d'une discussion et dont l'alternative est au vote : alternative qui ne sera pas votée puisque le SNP à l'origine de celle-ci a admis qu'il pouvait y avoir des adhérents individuels à la FFPP. Décision : le vote n'a pas lieu d'être.

2) Le CAF désormais pourra démettre le BF et faire des propositions. Il s'agit de faire un bureau représentant la diversité des organisations.

3) Chaque adhérent de la FFPP peut postuler à un poste au Bureau Fédéral

4) La SFP souligne que le travail sur les statuts a été consensuel mais depuis janvier 2004, il y a les consultations juridiques qui ont mis en évidence la philosophie générale d'une association. Pour la SFP par rapport aux six points demeure l'interrogation de la fonction recherche qui n'est pas suffisamment garantie.

5) Rappel que les organisations candidates sont invitées à ce congrès et ont la possibilité de donner un avis indicatif.

Beaucoup de réticences de la part des organisations candidates pour donner un avis indicatif. Malgré les assurances que le risque est pris par l'ensemble des organisations

adhérentes.

L'AFPS (Association Française des psychologues Scolaires) ne se prononce pas.

L'ANPEC (Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique) soutient le projet de statuts.

La SFP note des avancées. Le bureau de la SFP et les adhérents seront consultés.

Les statuts de la FFPP sont votés à la majorité des mandats.

Règlement Intérieur

Débat demandé ce matin par le SNP sur la représentation des organisations et celle des régions : disparité du nombre de mandats. Est-ce qu'on maintient les tranches proposées dans le règlement intérieur ou adoptons nous un système plus directement proportionnel ?

Toutes les organisations qu'elles soient régionales ou nationales paient 20 euros par adhérent, les individuels 70 euros. Au CAF les petites organisations ne seront plus représentées et donc n'auront plus de mandats. Elles seront comptabilisées dans les régions.

Les voix des organisations nationales ne sont pas comptabilisées dans les coordinations régionales. C'est l'addition des membres des petites organisations et des individuels qui déterminent le nombre de mandats de la région.

La vocation de la SFP pour la recherche ?

Le problème qui préoccupe la SFP est sa représentation à l'IUpsyS (Union Internationale des organisations scientifiques). Or personne ne se bat pour y concurrencer la SFP. Par contre la SFP n'aura pas l'exclusivité de la recherche.

Le règlement intérieur est voté à la majorité des mandats. Naissance de la FFPP, évènement auquel on se doit d'associer Jean François CAMUS artisan actif de cette naissance. Tous ont une pensée émue à l'évocation du souvenir de Jeff.

La Fédération est faite pour fédérer. Etre à l'écoute des organisations a été la politique du Bureau Fédéral provisoire en invitant toutes les organisations à participer aux commissions et aux délégations. Il y a de grandes batailles à mener pour défendre la profession et la discipline. Nécessité d'être plus offensifs.

Question sur la dissolution de l'ANOP (Association nationale des Organisations de Psychologues) qui représente la France notamment dans le cadre européen. Les organisations de l'ANOP seront convoquées à une AG qui décidera de sa dissolution. L'ANOP fera la démarche auprès de la FEAP (ou EFPA) qui entérinera lors de son AG en 2005 cette décision. La FFPP sera ainsi officiellement représentante de la France à l'EFPA (European Federation of Psychologists Associations).

Au Conseil d'Administration Fédéral (CAF)

AGENDA : GROUPES DE TRAVAIL

THEMES

- 1) **Psychothérapie**: Usage du titre de psychothérapeute, décret d'application: vendredi 7 janvier de 10h30 à 12h30 au siège
- 2) **Nomenclature des tests**: le vendredi 21 janvier de 10h30 à 12h30 au siège
- 3) **Sélection en Master 1**: le vendredi 21 janvier de 14h30 à 16h30 au siège